

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2022-258

Objet : emplacement bus France Service

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers du bus France Services sur la Place du Général de Gaulle le quatrième mercredi de chaque mois **durant les travaux de l'Hôtel de Ville**,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, place du Général de Gaulle, sur 4 emplacements situés sur le parking face à la mairie-médiathèque, côté ruelle, et ce, **chaque 4ème mercredi de chaque mois de 8h à 17h**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

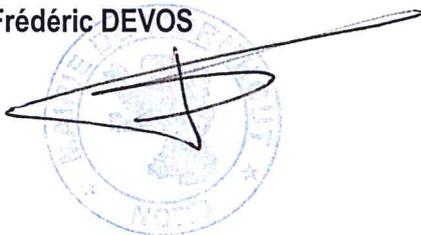
Fait à WORMHOUT, le 9 novembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 09/11/2022
Le Maire

Frédéric DEVOS



A blue circular official stamp of the Mayor of Wormhout, Nord, is partially visible behind the signature.



A blue circular official stamp of the Mayor of Wormhout, Nord, is partially visible behind the signature.